

Pont Péan, le 12 Novembre 2019

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :

- Clubs
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2019-2020/031

Affaire suivie par Corentin PETUSSEAU : corentin.petusseau@gmail.com

**OBJET : Lettre d'information n°2.
Diffusion aux clubs et comités régionaux et départementaux.**

Madame, Monsieur,
Chers clubs,

Cette deuxième lettre d'information 2019-2020 vise à vous préciser une modification du code de pointage sur cette saison en cours concernant le contenu de la SR et la codification des sauts.

1. Pour les entraineurs :

Comme le précise la lettre FFGym n°1 d'Octobre 2019, « **aucun élément codifié ne doit faire partie de la séquence rythmique. Toutes formes de sauts appel un ou deux pieds sont interdits** ». Aussi, nous tenions à éclaircir cette phrase de la lettre.

Après échange avec la CNS, il est bien précisé qu'un saut appel un pied peut être réalisé appel deux pieds et inversement (ie. un saut appel deux pieds peut être réalisé appel un pied). Par exemple, un saut groupé est *normalement* un saut appel deux pieds. Si dans votre chorégraphie, vous avez un saut groupé appel un pied (un saut ressemblant à un cloche pied) alors celui-ci sera reconnu comme un saut codifié et donc comme une difficulté. Aussi, si ce « saut » est placé dans votre séquence rythmique, celle-ci ne pourra pas être reconnue.

Aussi, cette règle est sujet à une forte interprétation quant à la reconnaissance des sauts « codifiés ». Nous ne pouvons donc que vous suggérer de bannir TOUS LES SAUTS de votre séquence rythmique, qu'ils soient *normalement* codifiés ou non.

La règle d'or de la Séquence Rythmique concernant les sauts pour les entraineurs :

Les gym doivent toujours avoir un pied en contact avec le sol pendant la séquence rythmique.

Benoit BAGUELIN

Coordonnateur « Regroupement »
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36
E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY

Délégué fédéral
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49
E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr

ffgym.fr

2. Pour les juges TEAMGYM

Discours officiel de la CNS sur le sujet (extrait conversation WhatsApp) :

Pour information, et pour utilisation au prochain Championnat de France au besoin, voici le discours officiel de la CNS concernant ce sujet :

Pauline ANGE, responsable nationale TEAMGYM

« Pour finaliser le sujet et le reformuler au mieux : au colloque nous avons dit qu'il ne devait pas y avoir de saut dans la DR et à ce titre nous avons rappelé qu'un saut pouvait être appel un pied ou deux pieds (cf. Lettre FFGym). La problématique aujourd'hui c'est que dans les éléments codifiés dans le code de pointage, finalement un saut extension est seulement noté appel deux pieds (et pas un pied). La lettre FFGym précise donc qu'un saut quelqu'il soit peut être appel un ou deux pieds. DONC tout saut (groupé, extension, etc.) peut être fait appel un pied ou deux pieds et sera donc codifié (pris en compte dans le calcul de la diff). Il ne doit donc pas faire partie de la SR ».

Sébastien ESCUER, membre de la CNS précise :

« Arrêtons de chercher la petite bête pour la SR, la règle est claire : PAS DE SAUTS CODIFIES DANS LA SR... Maintenant il faut revenir à la raison et rester logique... Si une équipe met un pas avec amplitude et décolle du sol : C'EST DE LA CHORE, PAS UN SAUT... Faisons confiance aux équipes pour ne pas mettre de sauts CODIFIE et apprécions leurs efforts... On n'est pas là pour les détruite... N'entrons pas dans une chasse aux sorcière... On leur demande de nous montrer une prestation claire, simple, logique et fluide. Et si on doute, on va à l'avantage de l'équipe. Pour finir, NE CHERCHONS PAS A VOULOIR CODIFIER TOUS LES ELEMENTS DE CHORE EN SAUT. Nous devons avoir un jugement intelligent à l'avantage de l'équipe. Si on juge en global et que rien ne nous choque, c'est ok. Restons dans l'esprit Teamgym. ».

Interprétation communément admise au niveau du Regroupement :

En tenant compte du discours de la CNS, il est communément admis au niveau du regroupement qu'un saut sera reconnu comme un saut codifié s'il présente les caractéristiques gymniques générales d'un saut codifié. La pénalisation opérée concernera la réalisation du saut en fonction des attentes techniques communément exigées par rapport au saut codifié *traditionnel*. Aucune pénalisation ne pourra être appliquée si ledit saut est réalisé selon une certaine adaptation chorégraphique (jambe pliée volontaire par exemple).

Par exemple :

- **Le saut droit :**

Rappel définition gymnique de base : Saut droit = saut en impulsion verticale avec le corps droit.

Un saut sera reconnu comme un saut droit s'il y a une volonté des gym de présenter un saut avec une amplitude verticale marquée. Le saut peut être réalisé en appel un pied ou deux pieds, avec une jambe groupée ou non, avec le buste sur le même plan que les jambes ou non.

Benoit BAGUELIN

Coordonnateur « Regroupement »

7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN

Port : +33 (0) 6 03 43 71 36

E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY

Délégué fédéral

Port : +33 (0) 6 45 60 48 49

E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr

ffgym.fr



- **Le saut groupé :**

Rappel définition gymnique de base : Saut groupé = saut en impulsion verticale avec le corps en fermeture complète, jambes fléchies.

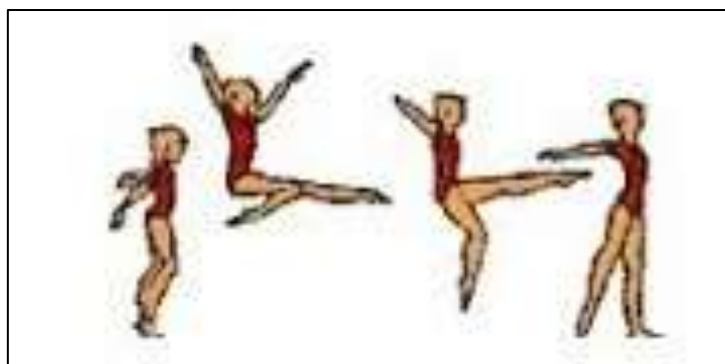
Un saut sera reconnu comme un saut groupé s'il y a une volonté des gym de présenter un saut avec une amplitude verticale marquée ET avec un désir de tenir une position groupée au niveau des jambes. Le saut peut être réalisé en appel un pied ou deux pieds, avec une ou deux jambes en position groupé. Le buste peut être sur le même plan que les jambes, ou non.



- **Le saut cosaque :**

Rappel définition gymnique de base : Saut cosaque = saut en impulsion verticale avec le corps en saut corps en fermeture, une jambe tendue, une jambe fléchie.

Un saut sera reconnu comme un saut cosaque s'il y a une volonté des gym de présenter un saut avec une amplitude verticale marquée ET avec un désir de tenir une position groupée avec une jambe tendue ET une jambe pliée. Le buste peut être sur le même plan que les jambes, ou non.



La règle d'or de la Séquence Rythmique concernant les sauts pour les juges TEAMGYM :

Benoit BAGUELIN

Luc LE ROY

Coordonnateur « Regroupement »

Délégué fédéral

7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN

Port : +33 (0) 6 45 60 48 49

Port : +33 (0) 6 03 43 71 36

E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr

ffgym.fr

On ne va pas à la chasse au saut dans la SR !

Un saut est reconnu comme une difficulté si et seulement s'il présente les caractéristiques gymniques générales d'un saut codifié.

3. Rappel important

Cette lettre vise à vous donner l'interprétation communément admise au niveau du Regroupement. Nous ne pouvons vous garantir que cette interprétation sera celle des Championnats de France, aussi nous réitérons notre mise en garde initiale :

Pas de pénalisation dans la SR si les gym sont toujours en contact avec le praticable par au moins un pied.

Par ailleurs, bien que nous puissions faire remonter vos remarques auprès de la CNS, nous vous rappelons qu'une adresse mail existe. Nous ne pouvons que vous encourager à utiliser cette adresse si vous souhaitez que lesdites remarques soient prises en considération :

cnsteamgym@ffgym.fr

Merci à tous et bonne préparation.

La Commission Technique Regroupement

Benoit BAGUELIN

Coordonnateur « Regroupement »
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36
E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY

Délégué fédéral
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49
E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr

ffgym.fr